

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1973)
Heft: 210

Artikel: L'évacuation du prieuré à Genève : la fin de l'histoire
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1027460>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'ÉVACUATION DU PRIEURÉ A GENÈVE

La fin de l'histoire

La brutale évacuation par la police, le 20 décembre, à 5 h. 30 du matin, de la maison dite du Prieuré et la démolition-éclair de la vieille bâtisse habitée ou fréquentée par un certain nombre de jeunes a quelque peu perturbé la trêve habituelle des fêtes de fin d'année.

Selon le « Journal de Genève », le chef de la police, M. André Leyvraz, a ostensiblement quitté la cathédrale lors du culte de Noël pour protester contre les propos du prédicateur, le pasteur Claude Reverdin, qui s'en prenait aux procédés discutables de la police en cette affaire. Et dans une lettre ouverte au chef du Département de justice et police, le conseiller d'Etat Henri Schmitt qui présida le grand rassemblement protestant des chantiers de l'Eglise, un pasteur et un prêtre, desservant un des quartiers résidentiels de la banlieue genevoise, écrivent : « Grâce à vous nous avons eu honte de célébrer Noël et il faut que vous le sachiez... Il est des actes qui nous ouvrent les yeux. L'événement du Prieuré est de ceux-là : il a balayé nos illusions. Que le comportement officiel de notre pays ne soit plus chrétien, la triste réalité du statut des saisonniers nous l'avait déjà assez manifesté. L'évacuation brutale du Prieuré est dans la même ligne.

L'heure de la Gestapo

» Vous avez pu lire dans la presse ce commentaire : « 5 heures, l'heure de la Gestapo ! » Commentaire qui vient spontanément à l'esprit, car vous avez choisi une méthode rappelant, à ceux qui l'ont connue, une ère que nous espérions ne plus revoir. Illusion que de parler de démocratie là où l'on utilise semblables méthodes de régime policier !

» Illusion de croire que nos autorités méritent la confiance, puisqu'elles n'ont pas le courage de leurs actes !... »

Il est probable que les responsables de l'opération-surprise du 20 décembre ne s'attendaient pas à de si vives réactions. La presse quotidienne qui, à plusieurs reprises au cours des deux dernières années, avait évoqué les affaires de drogue, les vols et les descentes de police liées au nom du Prieuré, s'est d'abord largement fait l'écho des motifs invoqués par la police dans sa conférence de presse pour justifier son action. Et le journaliste de la « Tribune de Genève », présent sur les lieux à l'heure H, de décrire avec minutie l'odeur de la crasse, l'état des WC, « au sol recouvert d'une couche d'excréments » et le danger permanent d'incendie. Seule, à ce moment, la « Voix ouvrière » proteste avec virulence, sous la plume de Pierre Karlen, contre un acte qu'elle estime odieux et tente de dépasser le folklore local pour présenter « les membres collectifs de travail et d'habitation qui vivaient au Prieuré ».

Le ton de la presse

Dans les jours qui suivent, le ton change, malgré les quelques violences des brèves manifestations de protestation et l'occupation pendant vingt-quatre heures d'un immeuble de luxe en construction par des groupes gauchistes, dont la LMR et l'Alliance des collectifs libertaires. La « Voix ouvrière » du 22 décembre, sans approuver l'entreprise de la police, rappelle que la « communauté de sectes diverses, dans la crasse, l'indolence, la mendicité et à l'occasion la drogue, n'ont rien de commun, soit dit une fois de plus, avec la lutte organisée que mène la classe ouvrière », mais demande quelques jours plus tard, à nouveau sous la plume du conseiller municipal Pierre Karlen, ce qu'envisagent les pouvoirs publics pour procurer les lieux de rencontre et d'hébergement durables qui sont nécessaires, surtout depuis la démolition du Prieuré ? »

La fin d'un rêve impossible ?

Sous ce titre, l'un des journalistes de « La Suisse » tente de dégager, après quelques jours de réflexion, la signification d'un conflit qui oppose deux conceptions de vie diamétralement opposées. D'une part, il y a la grande majorité des gens qui ne demandent qu'à vivre tranquillement. De l'autre, un groupe de jeunes qui cherchent « autre chose », fût-ce en entrant en contradiction ouverte avec la société. » Et dans le « Journal de Genève » Jean Rudhart, professeur à l'Université, se penche sur les jeunes du Prieuré : « Quels que soient leurs errements, les traiter comme des malpropres dont on débarrasse la voie publique, ce n'est pas seulement faire injure à ce qu'il y a de meilleur en eux, c'est aussi nous fermer à un appel que nous serions sots de ne point entendre. Une fois le Prieuré fermé, ses occupants dispersés, beaucoup d'entre eux reconduits à la frontière, oser prétendre, comme on l'a fait, qu'il n'y a plus de problèmes, c'est du pharisaïsme ou de l'aveuglement. » Enfin un certain nombre de responsables de la politique de la jeunesse à Genève, dont le directeur-adjoint de la Protection de la jeunesse et le directeur de la Mission intérieure de l'Eglise nationale protestante demandent que l'Etat mette à la disposition des jeunes, d'une part des locaux d'hébergement, et d'autre part un lieu autonome géré par eux-mêmes...

Interventions de poids

Face à ces prises de position, qui dépassent le cadre habituel des protestations et des contestations, face à un malaise qui finit par atteindre jusqu'à la presse quotidienne, en général pro-gouvernementale, les appuis publics à l'action de la police sont rares. La Fédération des associations de parents d'élèves du Cycle d'orientation dit son soulagement, et le comité de l'Association des intérêts des Pâquis exprime ses félicitations au conseiller d'Etat Henri Schmitt. Il est vrai que les jeunes du Prieuré n'étaient pas populaires, particulièrement auprès des commerçants, et que

le président de l'Association des intérêts n'est autre que l'ancien chef de la police, M. Charles Knecht !

L'expérience du Prieuré a commencé en juin 1971 lorsque l'Association des habitants du quartier des Pâquis demande par pétition au Conseil municipal que la Ville de Genève obtienne, par un échange avec la Confédération, la propriété du Prieuré, qui permettrait de créer un espace vert et un centre de loisirs dans un quartier populaire et populeux qui en a grand besoin. Consciente du problème, soucieuse peut-être aussi de sauver l'ancien hospice dont fait partie une belle villa du XVII^e siècle, la commission des pétitions du Conseil municipal se prononce favorablement, et le radical Jean Olivet, à l'issue du débat du 5 octobre 1971, met en lumière le désir unanime de ce Conseil municipal d'essayer de trouver une solution, même à titre provisoire.

Mais les choses en resteront là. Et c'est finalement avec le canton de Genève que la Confédération procédera à un échange qui doit permettre au premier d'agrandir l'usine de filtration des eaux des Services industriels, échange et projet d'extension qui vont ramener l'attention sur le problème des locataires du Prieuré.

Un club d'enfants

En effet, l'Association des habitants du quartier n'a pas attendu les décisions parlementaires pour agir. Après avoir installé sur les lieux tout d'abord un groupe-logement (et ses assemblées générales, qui réunissent de quatre-vingts à cent personnes), elle crée un club d'enfants qui réunira jusqu'au bout de trente à cinquante enfants par jour, en dehors des heures scolaires. Elle a ainsi consacré deux ans de travail et des milliers de francs à l'installation de cette crèche-garderie dont on imagine les services qu'elle a rendus.

Mais le Prieuré ne restera pas longtemps le domaine de l'Association des habitants. Simples utilisateurs des locaux, ou s'installant à demeure, des jeunes viendront à leur tour occuper les lieux.

Leur nombre et leurs regroupements se modifieront souvent, comme évolueront les rapports — quelquefois ordonnés, quelquefois tendus jusqu'à la violence — qui s'établissent entre différents groupes à la recherche de leur autonomie. Schématiquement, et au travers de bien des ambiguïtés, trois courants se sont rencontrés au Prieuré.

Le « Wagon » et le « Cercle rouge »

Le premier, politique, semble avoir été le plus avancé sur le chemin de l'organisation et de la prise en charge de la communauté. Il a abouti à la création des deux groupes le « Wagon » et le « Cercle rouge » ; il tentera de mettre sur pied une crèche et d'organiser l'accueil et permettra à certains groupuscules, comme la « Base antimilitariste », de se réunir au Prieuré lors des événements qui agiteront la Caserne de Genève en automne 1972.

Le second courant, moins politisé, est constitué de ceux qui ont cherché, au Prieuré, à réaliser leur besoin de totale indépendance : apprentis, dont certains se détacheront du Prieuré en se politisant, pour échapper à un cadre qui les mettait à l'écart de la société, bricoleurs, attirés par la remise en ordre de la vieille bâtie, collégiens en fugue passagère, bohèmes indigènes ou de passage, à la recherche d'une fraternité nouvelle.

Enfin, troisième courant, sur lequel la presse a plus particulièrement attiré l'attention lorsqu'est venu le moment des questions et du malaise, celui des spiritualistes. Adepts de la cuisine macrobiotique, disciples de Krishna et, pour finir, la quinzaine d'Enfants de Dieu (Children of God), qui se sont employés à fournir aux usagers du Prieuré une cuisine bon marché et de vivre avec eux le message de l'Evangile.

La vraie révolution

Le Prieuré a donc représenté bien plus que les heures de travail et que l'argent que de nombreux jeunes y ont investi, avec des goûts qui ne sont

peut-être pas ceux de tout le monde et des résultats quelquefois douteux. Bien plus aussi que les arrestations pour drogues, vols ou fugues que la police a dû y opérer plusieurs fois. Car, en bien comme en mal, son existence s'est située en marge de notre société, dans une volonté déterminée de satisfaire avant tout le besoin d'autonomie de chaque individu ou de chaque groupe.

● Suite du texte au verso.

Le calendrier de M. Schmitt

Si la politique est l'art de choisir le moment de l'action, alors le chef du Département genevois de justice et police, Henri Schmitt, est un grand homme politique.

A l'occasion de l'affaire du Prieuré, qui s'est déroulée le 20 décembre 1972, on a abondamment rappelé que l'abattage des arbres des Minoteries, décidé par la Ville de Genève contre la volonté des habitants du quartier, s'était également effectué par surprise, et sous protection de la police, dans les jours qui précédèrent la Noël de 1971. Mais il y a mieux. A fin juin 1970, le chef du Département de justice et police faisait voter la loi portant création de la Police mobile intercantonale. A fin juin 1971 l'augmentation des effectifs des agents de la Sûreté et des agentes féminines de police. Et à fin mai 1972 les crédits nécessaires au parking de Cornavin (mais qui restent pour l'instant en souffrance devant le Grand Conseil, en troisième lecture), projet fort discuté dans la population. Les trois fois les votes sont intervenus à la fin de la session du Grand Conseil et à la veille des grandes vacances. Ainsi les opposants au Parlement et dans la population sont-ils plus sûrement réduits à l'impuissance.

ÉVACUATION DU PRIEURÉ (suite)

Sa destruction soulève des problèmes qui vont bien au-delà de la drogue (d'ailleurs disparue depuis plusieurs mois de par la volonté des politiques de ne plus fournir ce prétexte à la police, et de par l'action des Children of God). Bien au-delà aussi de la violation de domicile à laquelle s'est livrée, malgré tout, la police genevoise. Bien au-delà enfin des considérations sur la crasse et le danger d'incendie, sur la nécessité de démolir — mais qui a donné l'ordre ? — par lesquelles la police a cherché à justifier son action.

Heurts fréquents

En l'absence de toute explication crédible de la part des autorités sur leurs raisons de recourir à une mesure aussi radicale et aussi précipitée, on peut retenir le fait que les jeunes du Prieuré n'étaient pas populaires dans le quartier des Pâquis, bien que, ou plutôt parce que ce quartier

est de population modeste, relativement âgée, votant traditionnellement pour la gauche, socialiste et communiste. Les heurts étaient donc fréquents — même s'ils demeuraient cachés — entre deux modes de vie, deux expériences, deux cultures enfin, dont chacune tend à sous-estimer l'autre comme le prouvaient à l'envi les réactions verbales de la population des Pâquis d'un côté et les tracts des jeunes de l'autre côté.

Un révélateur

Le Prieuré n'est donc qu'un mini-phénomène du conflit qui travaille en profondeur nos sociétés développées, la capitaliste comme la socialiste. Quelques jours après l'événement genevois, un congrès international de l'organisation d'apprentis « Hydra », réuni à Bâle, n'a-t-il pas invité les gouvernements européens à mettre à disposition des jeunes quelques kilomètres carrés de terrain dans des régions économiquement ou socialement menacées afin de créer une colonie autonome ?

Contre l'uniformisation croissante de la société, contre le despotisme de l'Etat-souverain, s'affirme le besoin de liberté qui est en l'homme. Et avec lui la volonté de cultiver ce qui fait la différence et de reprendre le projet révolutionnaire là où les marxistes l'ont probablement trop vite abandonné : non pas seulement la prise du pouvoir socialiste de l'Etat, mais aussi la destruction de l'Etat, et pas seulement de l'Etat bourgeois.

Encore ne suffit-il pas de constater que l'événement du Prieuré est signe des temps. Ni que nous ne pouvons rester indifférents chaque fois que l'Etat, c'est-à-dire la majorité, cherche à nier, de tous les moyens dont il dispose, ce qui lui est étranger ou incompréhensible. Ni de déplorer finalement l'intolérance dans laquelle nous vivons et à laquelle souvent nous participons.

La lutte pour la liberté poussée jusqu'au bout de sa logique devrait entraîner l'Etat à prendre des mesures apparemment contre lui-même, c'est-à-dire en faveur des minorités qui le nient ou qui cherchent ailleurs leur raison d'être.

Pitié pour les profitards !

Le Conseil fédéral n'a pas craint de dénoncer vertement la responsabilité, dans l'accélération de l'inflation, des banques qui, dès la fin (en juillet) de la convention limitant l'accroissement des crédits, s'en sont donné à cœur-joie. Le marché était liquide : donc de bonnes affaires à portée de main. La mesure simple, mais efficace, de rétorsion, était de choisir pour le contingent 72-73, comme point de départ, la date même de la fin de la convention. Dès lors les profitards seraient pris à leur propre jeu, ayant déjà mangé leur contingent, comme on mange son pain blanc.

Le Conseil des Etats ne l'a pas entendu de cette oreille. Au Conseil national, le conseiller Meizoz a protesté en ces termes :

« S'agissant de l'arrêté instituant des mesures dans le domaine du crédit, je constate que le Conseil des Etats a complété l'article 3, alinéa 3, par une disposition spécifiant qu'« aucune banque n'est cependant tenue de réduire l'état des crédits atteints le 31 octobre 1972 ».

» En adoptant cet amendement, la Chambre haute a manifestement accordé une prime aux banques qui ont délibérément ignoré les directives de la Banque nationale suisse et ont ainsi profité des circonstances pour accroître sensiblement le volume des prêts qu'elles ont accordés durant la période qui s'est écoulée entre le 1^{er} août 1972 et le 31 octobre 1972. Il en résulte que ces établissements bancaires sont mis au bénéfice d'un traitement de faveur que l'on est bien en peine de justifier. En effet, ce dépassement des quota d'ac-

croissement des crédits n'a nullement été provoqué par un effort particulier en matière de financement de logements à loyers modérés mais bien plutôt par des investissements dans des secteurs plus rentables et génératrices de profits excessifs. Une telle mansuétude à l'endroit des banques qui n'ont pas voulu souscrire aux impératifs d'une politique conjoncturelle conforme à l'intérêt national est absolument incompréhensible ; elle va à l'encontre des vues que le Conseil fédéral a exposées dans son message et pénalise, en quelque sorte, les établissements bancaires qui ont joué le jeu en se soumettant à la règle commune. »

La Banque nationale vient de prendre sa décision. Conforme à la décision des Chambres. Les profitards ne seront pas pénalisés.